



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

RN 4

Question écrite n° 28064

Texte de la question

M. François Cornut-Gentille attire de nouveau l'attention M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur sa question écrite n° 10256 publiée au Journal officiel du 16 février 1998 relative à la mise à 2 2 voies de la RN 4 et restée depuis sans réponse. La route nationale n° 4, qui relie Paris à Strasbourg et à l'ensemble de nos partenaires est-européens, dont l'Allemagne, supporte un trafic routier supérieur à celui de l'autoroute de l'est. Sur certains de ses tronçons encore à 2 voies, la RN 4 compte plus de 20 000 véhicules/jour dont plus d'un tiers est constitué de poids-lourds. La situation est particulièrement difficile en Seine-et-Marne et en Meurthe-et-Moselle. L'apport économique de cet axe routier est indiscutable non seulement pour les 4 régions traversées mais aussi pour l'ensemble du pays, et rend nécessaire la mise en chantier de son doublement dès que possible. Alors que le gouvernement met l'accent sur le développement durable du territoire, il est inconcevable qu'il garde le silence sur ses intentions concernant l'amélioration de cette route nationale, intégrée dans le domaine public de l'Etat. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser les intentions du gouvernement concernant les travaux de mise à 2 2 voies de la RN 4 entre Paris et Strasbourg.

Texte de la réponse

La route nationale 4 constitue une priorité d'aménagement pour l'Etat depuis de nombreuses années. Longue de 360 kilomètres environ, elle relie le Bassin parisien à l'Est de la France. Le parti d'aménagement est une route à deux fois deux voies avec échangeurs dénivelés et statut de route expresse. Entre la Francilienne et Vaudoy-en-Brie, la RN 4 est aujourd'hui pratiquement conforme à ce parti d'aménagement. Entre l'Est de Saint-Dizier et Toul, l'objectif est lui aussi pratiquement atteint, puisque seules quelques mises aux normes restent à réaliser pour assurer l'homogénéité de l'itinéraire. En revanche, pour la section Vaudoy-en-Brie - Saint-Dizier, de nombreux aménagements sont encore nécessaires, notamment dans le département de la Marne. La deuxième phase des études de niveau d'avant-projet sommaire d'itinéraire relatives à l'aménagement de la RN 4 entre le carrefour de Prévert à Vaudoy-en-Brie (Ile-de-France) et Phalsbourg est en cours d'approbation. Le préfet de la Marne sera ensuite autorisé à lancer l'enquête publique relative à la mise à deux fois deux voies de cet axe entre Fère-Champenoise et Sézanne. Cette enquête interviendra courant 2000. 460 MF sont prévus au contrat de plan Etat-région Champagne-Ardenne pour l'aménagement de cette route nationale. Dans le département de la Meurthe-et-Moselle, le projet entre Thiébauménil et Saint-Georges, d'un coût total de 725 MF, a été déclaré d'utilité publique le 6 mai 1995. 558 MF sont prévus au contrat Etat-région Lorraine pour cette opération. Ainsi, la déviation de Bénaménil sera sans doute terminée début 2000.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentille](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28064

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement et transports
Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 avril 1999, page 1996

Réponse publiée le : 15 mai 2000, page 3006